Avallon Vézelay Morvan
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TRAVAUX À LA MAISON

Les autorisations d'urbanisme

Le guide pratique des habitants de la Communautés de Communes

Abri de jardin | carport | extension | clôture | toiture | Menuiseries | solaire

N'ACHETEZ PAS LE MATÉRIEL AVANT D'AVOIR OBTENU L'AUTORISATION NÉCESSAIRE.

Document d'information — Les règles dépendent du projet, du zonage et des protections applicables. Confirmez la formalité auprès de votre mairie.

Sur notre territoire, vérifiez avant d'agir

Avallon Vézelay Morvan
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal s'applique à toutes les communes de la CCAVM.

Le PLUi règle l'implantation, la construction et l'aspect extérieur des bâtiments.

Secteurs protégés

Les sites classés ou inscrits, les abords des monuments historiques et d'autres périmètres patrimoniaux peuvent entraîner des formalités et des prescriptions supplémentaires, même pour des travaux modestes.
Vérifiez auprès de votre mairie et contactez l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) lorsque vous êtes concernés

Nuanciers et matériaux

Les trois nuanciers du PLUi concernent :

- **les couleurs et matériaux des façades,**
- **les couleurs des portes, fenêtres, volets, clôtures, portails,**
- **et les couleurs toitures.**

Un produit vendu dans le commerce n'est pas nécessairement conforme aux règles locales.

Consulter le PLUi et les nuanciers : https://www.cc-avm.fr/page/plui

Document d'information — les règles dépendent du projet, du zonage et des protections applicables. Confirmez la formalité auprès de votre mairie.

Quelle démarche pour mon projet ?

Avallon Vézelay Morvan
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DP = déclaration préalable • PC = permis de construire

Abri de jardin, carport, garage indépendant

Jusqu'à 5 m² : généralement aucune formalité	
De plus de 5 à 20 m² :	DP
Au-delà de 20 m² :	PC

Extension d'une maison

La démarche dépend de la surface créée et de la zone du PLUI : DP ou PC.

En zone urbaine, la DP peut aller jusqu'à 40 m² sous conditions. Vérifiez la surface existante et les règles applicables.

Clôtures

DP obligatoire sur tout le territoire de la CCAVM.

Panneaux solaires en toiture

Généralement DP, car l'aspect extérieur est modifié.

Fenêtres, portes, volets, portails

Changement d'aspect, de couleur ou de matériau : DP.
Remplacement strictement à l'identique : aucune formalité.

Rénovation de toiture ou de façade

Changement d'aspect : DP.
Strictement à l'identique : aucune formalité.

Démolition

Vérifiez auprès de la mairie.
Un permis de démolir est requis dans certains communes et dans les secteurs protégés.

ATTENTION : En secteurs protégés, ces règles générales peuvent être modifiées

Document d'information — les règles dépendent du projet, du zonage et des protections applicables. Confirmez la formalité auprès de votre mairie.

Préparer et déposer ma demande

Avallon Vézelay Morvan
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Information utile : Vous trouverez une notice décrivant les pièces à fournir à l'adresse
https://www.formulaires.service-public.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51434&cerfaFormulaire=16700

1 → 2 → 3 → 4

1 · Vérifier

Consultez le PLUI (le zonage, puis ensuite le règlement) et demandez à la mairie si la parcelle se situe dans un secteur protégé.

2 · Préparer

Réunissez les plans, dimensions, photographies, matériaux et couleurs. Les pièces dépendent du projet.

3 · Déposer

En ligne via https://ideau.areal.fr/ ou auprès de la mairie de la commune où se situe le bien.

4 - Attendre

Attendez l'autorisation (1 mois pour les DP, 2 mois pour les PC*) avant de commencer les travaux ou d'acheter le matériel.

N'achetez pas le matériel avant d'avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

Liens utiles

Service-Public.fr — Déclaration préalable	https://www service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578
Service-Public.fr — Permis de construire	https://www service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986
Service-Public.fr — Permis de démolir	https://www service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17669
PLUI et nuanciers CCAVM	https://www.cc-avm.fr/page/plui
Guichet numérique	https://ideau.atreal.fr/

*Les délais sont majorés d'un mois dans les secteurs protégés.

Document d'information — les règles dépendent du projet, du zonage et des protections applicables.
Confirmez les formalités auprès de votre mairie.